

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1342

présenté par

M. Neuder, Mme Bonnivard, Mme Genevard, M. Fabrice Brun, M. Dubois, M. Cinieri, M. Taite,
M. Bourgeaux, Mme Dalloz, M. Bony, M. Descoeur, M. Hetzel, M. Portier, Mme Gruet,
Mme Louwagie, M. Pauget, M. Viry, M. Le Fur, M. Forissier, Mme Petex-Levet, M. Ray et
M. Juvin

ARTICLE 10

À la fin de l'alinéa 50, substituer aux mots :

« 1^{er} janvier 2025 »

les mots :

« 1^{er} janvier 2027 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est indispensable de prévoir un calendrier de mise en œuvre progressif du service public de la petite enfance, qui prend en compte le renouvellement des équipes municipales en 2026, laissant le temps aux communes de s'approprier les nouvelles compétences obligatoires (ex : 13% des communes de plus de 10 000 habitants n'ont pas de relai petite enfance), aux acteurs de s'organiser et laissant du temps pour lever les freins existants (notamment la pénurie de professionnels qui est le premier frein identifié à la création de places et explique le gel de nombreux berceaux).